

RAPPEL DES OBLIGATIONS EN JUGE-ARBITRE ET EN PRESTATION A REALISER POUR LES ASSOCIATIONS EVOLUANT SUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL ET REGIONAL MESSIEURS ET DAMES

- Obligation du nombre de Juges Arbitres dans une association en fonction de la division :

NATIONALE	1 JA pour chaque équipe engagée
PRE-NATIONALE	1 JA pour chaque équipe engagée
REGIONALE 1	1 JA pour chaque équipe engagée
REGIONALE 2 et 3	1 JA pour l'ensemble des équipes engagées

Exemple : Un club à 4 équipes qui évoluent : 1N2, 2PN et 1R1 : le club doit avoir 4 JA.
Un club à 4 équipes qui évoluent : 1PN, 1R1 et 2R3 : le club doit avoir 3 JA.
Un club à 4 équipes qui évoluent : 2R2 et 2R3 : le club doit avoir 1 JA.

Nota : Pour pouvoir passer la formation de juge-arbitre, il faut au préalable avoir fait la formation d'arbitre régional et y avoir été reçu. C'est pourquoi, Il est souhaitable

- Pour les clubs évoluant en division Nationale, Pré-Nationale et Régionale 1:

Chaque club devra effectuer, via l'ensemble de ses juges arbitres, une prestation par phase et par équipes, hors de son club de la N1 à la R1.

Exemple : un club ayant 3 équipes en phase 1 et 2 équipes en phase 2 dans ces divisions devra effectuer 5 prestations sur la saison sportive.

-Amendes pour la saison 2017-2018

- L'amende pour non réalisation de prestation est de : 40.00€ par prestations manquantes.
 - L'amende pour Juge-Arbitre manquant dans une association est de : 200 € la première année et 450 € si récidive.
- En cas d'inscription dans la saison en formation de JA1, l'amende est supprimée si le candidat termine celle-ci avec succès.

- Récapitulatif des obligations pour les associations évoluant en national et régional à l'issue de la phase 1 :

Nom des associations évoluant au niveau National et Régional	Nbre de JA club	Nombre d'équipes engagées en Phase 1							Nbre équip. N1 à R1	Nombre d'équipes engagées en Phase 2							Nbre équip. N1 à R1	Nbre d'obligation en prestation à réaliser			Nbre d'obligation en prestation réalisée			Oblig OK
		N1	N2	N3	PN	R1	R2	R3		N1	N2	N3	PN	R1	R2	R3		PH1	PH2	totale	PH1	PH2	totale	
Mayenne CA	4			1		1		1	2			1		1	1	1	1	2	1	3	4		4	Oui
Montjean	2							1	0					1		1		1	1	2	2		2	Oui
Ent Montjean / Laval FA				1				1	1				2											
Laval Bourny	5			1	1				2		1			1	1	1		2	2	4	9		9	Oui
Laval FA	6				2				2			1	1			4		2	2	4	4		4	Oui
Changé US	2							1	1				1	1				2	2	4	3		3	Non
Ent Changé / St Berthevin								1	1															
Erneenne Sport	3							1	1						2			1	1	2	6		6	Oui
St Pierre des nids	1								0						1			0	0	0	0		0	Oui
Château Gontier	1								0					1				0	0	0	0		0	Oui
Louverné	1								0							0		0	0	0	0		0	Oui
La Selle Craonnaise	1								0							0		0	0	0	0		0	Oui
Laigné	1								0						1			0	0	0	0		0	Oui
Craon	2								0						1			0	0	0	0		0	Oui
Ent Meslay du Maine / Forcé	3				1				1				1					1	1	2	4		4	Oui
Pommerieux									0							1		0	0	0	1		1	Oui
St Berthevin	2								0									0	0	0	0		0	Oui
Forcé	1								0									0	0	0	0		0	Oui
Nbre d'équipes par division		0	0	3	4	4	3	14		0	1	1	5	3	7	12								
Nbre total d'équipes engagées	35	28							11	29							10	11	10	21	33	0	33	